

La Roumanie et la France pendant la guerre froide, les difficultés d'un nouveau début

M.A. Cezar STANCIU¹

I. L'évolution des relations entre la France et la Roumanie

I.I. Entre amitié et intérêt.

Après l'indépendance, quand la Roumanie a fait son apparition sur la scène internationale, la classe politique roumaine, éduquée à l'école française, a cultivé l'idée d'une « relation spéciale » entre la Roumanie et la France. Cette idée exprimait les sentiments sincères de la société roumaine toute entière. L'influence culturelle et politique de la France en Roumanie a constitué au fil du temps l'objet d'études amples et exhaustives, qui se réfèrent en particulier au rôle vital joué par la France dans la naissance et la consolidation d'un état roumain moderne.

Au niveau des relations internationales, les deux pays ont entretenu des relations solides en occupant des positions bien déterminées concernant leur politique extérieure réciproque. Les diplomates de Bucarest et de Paris ont accordé un intérêt particulier à cultiver de bonnes relations bilatérales, mais on peut affirmer que la finalité de ces efforts était d'ordre pragmatique. Cette politique avait peu de choses en commun avec l'idéalisme révolutionnaire du XIX^{ème} siècle, lorsque les intellectuels aussi bien que la société roumaine considéraient la France « une grande sœur ».

Au cours des relations diplomatiques entre ces deux états, nous pouvons identifier plusieurs étapes, qui se trouvent en accord avec l'évolution politique du continent européen. L'évolution du rapport international des forces a conditionné tant l'initiative que le développement ultérieur de ces relations dans la même mesure.

La première étape correspond aux réalités politiques du XIX^{ème} siècle. Le rétablissement de l'équilibre des puissances par le Congrès de Vienne a été accompagné par l'imposition de restrictions supplémentaires à l'égard de la politique étrangère française, restrictions considérées par la France comme une menace et une humiliation. C'est la période d'affirmation du nationalisme européen et du mouvement de construction nationale des peuples de l'Europe Centrale et du Sud-est. Les tentatives des élites roumaines de créer et de

¹ Université "Valahia" Targoviste, Roumanie, B-dul Carol I, nr. 2, Targoviste, jud. Dambovita

consolider un état national mènent rapidement à la nécessité d'un appui solide de la part d'une grande puissance européen. La France et la Roumanie se retrouvent ainsi pour des raisons qui tiennent compte de leurs propres intérêts. D'une part la Roumanie comme d'autres nations jeunes essaye de s'affirmer en dépit du vieil ordre européen, et d'autre part la France essaye de détruire cet ordre européen qui lui est hostile. L'affirmation des relations franco-roumaines est le produit des circonstances du siècle. La France soutenait tous les mouvements nationaux et le mouvement roumain. La Roumanie, quant à elle, cherchait un allié qui ne serait pas à Londres (la Grande-Bretagne se désintéressant des problèmes du continent) ou à Vienne (menacée par le nationalisme roumain et hostile a tout mouvement révolutionnaire). La France et le peuple roumain formaient donc une association d'intérêts réciproques. L'impact remarquable de la culture et de la civilisation française sur la société roumaine a créé l'illusion d'une « relation spéciale », mais celle-ci se basait aussi sur des intérêts.

Le système politique établi à Versailles en 1919 a constitué la deuxième étape historique de l'évolution des relations franco-roumaines. La France se trouvait dans l'obligation d'appuyer par tous les moyens le *statu quo* européen pour prévenir une revanche allemande. La conservation du système de Versailles représentait à la fois la priorité de la diplomatie roumaine intéressée par la défense de ses nouvelles frontières tracées à la fin de la Première Guerre Mondiale et la priorité de la politique française. Ainsi les intérêts français et roumains se rencontraient à nouveau. Il est facile dans ce contexte de comprendre l'enthousiasme de l'opinion publique roumaine à la nouvelle de la signature d'un traité d'amitié franco-roumain en 1926.

Le trait dominant de ces deux étapes est constitué par la nécessité politique et les intérêts concordants des deux entités, roumaines et françaises. Le fait que les intérêts aient été les mêmes à certains moments est la base de la consolidation des relations bilatérales.

La troisième étape est définie dans une réalité complètement différente. Durant le tumulte de la Seconde Guerre Mondiale, la Roumanie a opté pour une alliance avec l'Allemagne nazie du fait de menaces extérieures et de l'incapacité de la France à représenter une garantie de défense des principes de droit international anéantis à Munich en 1938. Le nouvel ordre mondial décidé à Yalta rend donc impossible la reprise de bonnes relations franco-roumaines, les deux états étant séparés par le rideau de fer.

I.II. Deux vieux partenaires dans des groupes adverses

Après qu'on gouvernement communiste ait dirigé la Roumanie, le pays, occupé par l'Armée Rouge, dénonce ses relations avec les allié traditionnels du « *camp impérialiste* ». À son tour, la France, tributaire de son allié américain, a

suivi fidèlement la politique de Washington durant les premières années de la Guerre Froide.

Les priorités changent alors dans ces nouvelles circonstances : Paris est dans le « camp capitaliste » luttant contre l'expansion du communisme, et Bucarest se trouve dans la « camp socialiste » luttant contre la menace de l'impérialisme américain et occidental. C'est le stéréotype qui va modeler la perception réciproque concernant les deux pays durant la première décennie de la Guerre Froide.

En regardant en arrière, nous remarquons donc que les relations franco-roumaines ont été modelées par les intérêts. La collaboration a été possible quand les objectifs ont été les mêmes, mais aucune des parties n'a été disposée à faire des sacrifices pour l'autre. Cette relation apparaît aussi comme une relation inégale. Au niveau de l'Etat, la Roumanie a accordé à la France la priorité, recevant en échange une attention moyenne à Paris. Durant la Guerre Froide, la priorité accordée par les deux pays l'un à l'autre est très réduite. La coopération ample en vue d'assurer la sécurité et la paix ayant comme éléments principaux l'intérêt réciproque et le compromis, la Guerre Froide marque une absence totale de flexibilité. Les relations bilatérales entre les deux pays sont à présent marquées par la suspicion et une attitude réservée qui ont remplacées la confiance des étapes précédentes de relations. Une difficulté notable dans les relations bilatérales de cette période est représentée par la manière de concevoir des relations profitables pour les deux parties. Le début de la Guerre Froide a causé l'élaboration d'objectifs minimaux assurant la présence des deux pays sur le plan international, c'est-à-dire l'orientation de la politique extérieure dans une seule direction. L'obsession française concernant le problème allemand ne pouvait plus être résolue par une politique européenne traditionnelle : Paris est donc obligé de chercher des garanties de sécurité en collaborant avec les pays du Pacte Atlantique. En même temps, on doit remarquer que le moteur principal du développement des relations franco-roumaines était la politique. La Roumanie n'a jamais occupé la première place dans les relations commerciales de la France, et la sympathie de l'opinion publique roumaine pour la France n'a pas trouvé un écho similaire dans la société française, au moins pas dans la même mesure.

Malgré tout cela, la bonne collaboration entre la Roumanie et la France a été une réalité effective durant les deux premières étapes de l'évolution décrite. Les évolutions futures vont démontrer le caractère artificiel de cet éloignement, à mesure que la Roumanie et la France vont cesser d'être des alliés asservis et vont dénoncer « *le protectorat* » diplomatique respectivement de Moscou et de Washington.

Nous pouvons parler ainsi d'une quatrième étape de l'évolution des rapports franco-roumains. La complexité des évolutions internationales post-1945 et l'énergie déployée par les deux états pour soutenir leurs intérêts vont

rompre l'homogénéité des deux blocs politiques et militaires en contribuant à l'affirmation individuelle de la Roumanie et de la France. Les contextes seront différents mais, à nouveau, les buts seront les mêmes. Cette étape est caractérisée par la réaffirmation de la souveraineté, sans atteindre le niveau du « non-alignement ».

Pour la France, « la libération du système » s'est faite par étapes, débutant en 1956 quand Paris a assumé la première action politique et militaire d'envergure en ignorant la susceptibilité américaine. Elle s'achève sous le régime du général de Gaulle, qui a revendiqué et obtenu à la même manière que Louis le XIV, la position de grande puissance en Europe. Pour la Roumanie « la libération du système » au niveau de la politique extérieure s'est manifestée à partir de 1968, quand le dictateur Nicolae Ceaușescu a défié la décision soviétique d'envahir la Tchécoslovaquie et s'est affirmé comme l'opposant le plus ambitieux à la doctrine du Brejnev dans toute l'Europe de l'Est. On remarque alors que, pour la troisième fois en un siècle, la Roumanie et la France se trouvent dans la même situation concernant leur politique extérieure.

La transition vers la quatrième étape de l'évolution n'a pas été facile, une suspicion réciproque continuant à planer au-dessus des relations bilatérales. Le moment de la première affirmation d'indépendance externe française a surpris la Roumanie qui n'était pas préparée suffisamment, et n'était pas libérée de la complète domination soviétique. Bien qu'elle ait été vaincue en 1956 et que l'échec en Egypte ait contribué à saper la quatrième république, la France s'est sentie capable pendant l'automne de 1956 de s'opposer aux Américains concernant le canal de Suez. A ce moment là, la Roumanie ne pouvait faire la même chose contre les Soviétiques. Ainsi, Bucarest a été fidèle à la position du Moscou en condamnant de manière inflexible l'intervention armée contre un état souverain. La Roumanie ayant ses propres intérêts commerciaux dans la zone de Suez, cette politique lui était imposée afin de garantir la stabilité interne d'Egypte.

Suez fut pourtant aussi un premier obstacle en ce qui concerne la normalisation des rapports entre la Roumanie et la France.

II. Etude de cas : la crise du Suez

Dans les années 50, la morte de Staline en 1953 et le commencement de la détente internationale ont marqué les premiers essais de rétablissement des rapports politiques franco-roumains, dans les limites permises par les nouvelles réalités européens.

En décembre 1954, après de longues négociations bilatérales entre la France et la République Populaire Roumaine, l'accord commercial et des Payements est signé, valable pour une période de trois ans (du 1^{er} janvier 1955

jusqu'au 31 décembre 1957). Cet accord prévoyait un chiffre total de paiement commerciaux de 5 milliards de Francs². Pendant ces années, la plus grande part des exportations de la Roumanie était représentée par des produits pétroliers, du bois de charpente de résineux, du maïs, du papier-journal, des semences de soja et de tournesol, du gibier, mais aussi des produits chimiques et des machines. La Roumanie importait des produits industriels sidérurgiques, des laminés, des aciers spéciaux, des médicaments, des appareils médicaux, mécaniques et électriques, des pièces automobiles³.

L'accord a été cependant trop général pour les disponibilités commerciales des deux pays. Ainsi, dans la première année, la Roumanie n'a signé de contrats que pour 45% du total de montant de change convenu, ce qui signifie 2,292 milliards de Francs de ventes, dont 1,1517 milliards seulement ont été livrés. La France a de son côté passé contrat en Roumanie pour 1,821 milliards de Francs, soit 38% du total convenu⁴. Il apparaît clairement que les priorités sont ailleurs pour les deux partenaires.

Mais ces relations ont connu pendant la période suivante un renouveau. Pendant la première moitié de l'année 1956, la Roumanie a signé avec la France des contacts commerciaux d'exportation de 1,837 milliards de Francs, et d'importation de 1,717 milliards de Francs. Reporté à l'année précédente, cela représente une amélioration nette. En même temps, le volume total du commerce annuel avait été établi de commun accord à 5,600 milliards de Francs, une croissance de plus de 10% en un an⁵.

Au début de décembre 1955, on entame des négociations franco-roumaines de nature économique et financière. On dresse alors des listes de marchandises pour les échanges commerciaux en 1956 qui confirment la croissance mentionnée du volume des échanges. Les relations économiques entre ces deux états connaissent une certaine évolution, augmentant les exportations roumaines de produits laminés vers la France. La partie française s'engage également à réfléchir sur la possibilité d'agir comme intermédiaire entre les exportations roumaines et les marchés de l'Amérique Latine, par l'entremise des sociétés commerciales françaises. A la demande de la Roumanie ont été introduites aussi de nouvelles marchandises sur les listes des produits ouvertes au commerce⁶.

² Les Archives du Ministère Roumain des Affaires Etrangères, Fond 220, Dossier 20.224, France 1956. La note pour la Direction de Presse de Ministère Roumain des Affaires Etrangères, no 11090/1 septembre 1956 ; la page 1

³ ibidem

⁴ ibidem

⁵ ibidem

⁶ Les Archives du Ministère Roumain des Affaires Etrangères, Fond 220, Dossier 20.224, France 1956. La note no. 8041/23.01.vers la Légation de la République Populaire Roumanie à Paris ; page 1

Mais la situation internationale continue à empiéter sur le développant de ces relations. Les parties ne peuvent se mettre d'accord sur un nouvel accord à cause des prétentions française à recevoir des dédommagements pour les biens français nationalisés par la Roumanie après 1945, et qui avait été évalués à environ 28,5 millions de dollars, moins 2 millions dollars qui représentaient la valeur totale des sommes roumaines bloquées dans les banques françaises après la guerre. Mais le gouvernement français, montrant un désir de surmonter ces problèmes, demande à la fin de 1955 seulement 15 millions de dollars sur ce total, en acceptant d'épurer la dette. Mais la Roumanie offre seulement 9 millions de dollars. Devant l'impossibilité de trouver une solution, on reporte alors les négociations⁷. Mais ces contacts prouvent l'intérêt réciproque : développer des relations normales.

Il semblait alors que l'année 1956 présenterait de vraies perspectives pour la consolidation de la coopération franco-roumaine. Mais le déclenchement de la crise en Egypte, déterminée par la décision du leader égyptien Nasser de nationaliser la Compagnie du Canal de Suez, marque un nouvel épisode de tension dans ces relations.

La nationalisation du Canal de Suez affectait gravement les intérêts français : les capitaux français détenaient une grande partie des activités de la compagnie ELAKK S.A., qui s'occupait de l'administration du canal, et un pourcentage significatif du commerce français passait par le canal. La France avait peur de la croissance du nationalisme arabe qui affectait ses intérêts politiques en Afrique du Nord. Le Président du Conseil Guy Mollet demandait donc le 30 juillet 1956 – seulement quatre jours après l'annonce de la décision de nationalisation- qu'une riposte énergique soit donnée à l'Egypte⁸. L'Assemblée Nationale adopte alors une motion dans laquelle l'action du colonel Nasser est condamnée⁹.

La Roumanie, sous domination soviétique, ne peut pas alors adopter une position officielle trop audacieuse, en pleine Guerre Froide, sans avoir reçu des signaux de Moscou. Mais, au début d'août 1956, Nikita Krutchev déclare en public que « *la nationalisation du Canal de Suez est une action qu'un gouvernement souverain est en droit d'entreprendre* », exprimant ainsi son support à Nasser et l'espoir dans une solution pacifique de la crise¹⁰.

Peu après, le 12 août 1956, la Roumanie officialise une position en contradiction totale avec celle de la France. La France, comme la Grande Bretagne, traite le problème de la nationalisation sur deux plans : l'acte unilatéral de la nationalisation est illégal en droit, et les états actionnaires

⁷ ibidem

⁸ "Scânteia", no. XXV 3662/31.VIII.1956

⁹ ibidem, no. XXV 3666/4. VIII.1956

¹⁰ ibidem, no. XXV 3664/2. VIII.1956

devraient être représentés dans l'administration du Canal de Suez. Au 16 août, une conférence à Londres avait discuté les mesures qui devraient être prises, notamment des mesures coercitives envers l'Égypte.

Au 12 août, le Gouvernement de la République Populaire de Roumanie fit une déclaration publique sur l'affaire de Suez, déclarant que l'acte de nationalisation est légal, représentant un droit légitime de l'état égyptien. Les Roumains constatent aussi la manière de convoquer la conférence de Londres, à laquelle les états petits et moyens ayant des intérêts sur le Canal de Suez ne furent pas admis. L'appui total était donc donné au Gouvernement égyptien qui s'était engagé à respecter la liberté de navigation sur le Canal de Suez après que celui-ci soit passé sous la propriété de l'état égyptien¹¹.

Les divergences franco-roumaines sur cette question proviennent du caractère différent des régimes politiques de Bucarest et de Paris. Au point de vue de la France, on vise les intérêts commerciaux du capital français. Pour la Roumanie, la chose prend certaines connotations idéologiques de lutte contre l'impérialisme et le colonialisme. Le régime du Bucarest, comme satellite loyal de Moscou dans les années 50, adopte ce ton avec enthousiasme. Dans cette situation, les relations bilatérales franco-roumaines ont une importance secondaire, et aucun effort n'est fait en vue d'une conciliation avec la France. Tout le problème est traité à Bucarest en ignorant ses conséquences sur les relations bilatérales avec la France : on conçoit le problème dans le cadre général du problème idéologique. Pendant tout le développement de la crise, l'attitude roumaine sera en contradiction avec les intérêts français, ce qui compromet, au moins partiellement et temporairement, les progrès faits dans la coopération franco-roumaine.

Mais finalement, la France doit se rallier à la position des Etats-Unis exprimé par le Plan Dulles : l'internationalisation du Canal de Suez sous une administration multinationale, mais avec la satisfaction des demandes égyptiennes. Comme l'Angleterre, la France considérait comme nécessaire l'élaboration de « principes fondamentaux » du point de vue de la navigation par le canal¹². Mais Nasser refuse ces idées et décide d'aller jusqu'au bout : « *L'Égypte n'acceptera jamais une proposition concernant la réglementation du Canal de Suez si elle signifie la création d'un contrôle international.* »¹³. L'échec de la Conférence de Londres a déterminé l'accélération de la tension. Le journal *Libération* écrit alors que « *cette conférence ne leur a offert, en réalité, aucune autorité* (aux

¹¹ Cezar Stanciu : « In the shadow of Moscow : Romania and the Suez Crisis » en « *Valahian Journal of Historical Studies* », n°1, p. 84.

¹² « *Scântea* », no. XXV 3680/21.VIII.1956

¹³ « *Romania Libera* » no. XIV- 3403/4.IX.1956

grandes puissances organisatrices- n.n.), *même pas morale, pour imposer par la force à l’Égypte une solution qui n’a pas été élaboré par des négociations* »¹⁴.

Le dernier espoir pour une solution diplomatique à ce conflit était alors l’implication des Nations Unies, que soutenaient les États-Unis. La France se montrait réticente, sachant que toutes les décisions adoptées en Conseil de Sécurité seraient bloquées par l’Union Soviétique. Paris inclinait à croire que la force contre l’Égypte était le dernier espoir pour imposer ses intérêts, une idée à laquelle la Roumanie et tout le bloc communiste s’opposaient. La déclaration du Comité Central de la République Populaire de Roumanie aux Syndicats, faite le 26 septembre 1956 indique ainsi que « *la République Populaire de Roumanie proteste énergiquement contre les essais de violation des droits souverains du peuple égyptien* »¹⁵.

La France et l’Angleterre continuaient cependant les préparations militaires. Conformément au protocole de Sèvres, les troupes israéliennes commençaient l’offensive contre l’Égypte au soir du 29 octobre dans le Sinaï, et les forces anglo-françaises, sous le prétexte d’assurer la sécurité de la navigation sur le Canal, entamaient le bombardement de cibles égyptiennes le 31 octobre. L’Assemblée Générale de l’ONU est alors convoquée le 2 novembre et vote à une majorité écrasante une résolution demandant la cessation immédiate du feu, le retrait des deux parties (l’israélienne et l’égyptienne) sur la ligne d’armistice et l’interdiction de livrer du matériel de guerre aux parties belligérantes¹⁶.

La contradiction franco-roumaine sur ce problème se prolongea dans le cadre de l’ONU. La Roumanie vota en faveur de la résolution mentionnée et fera de même le 4 novembre quand une nouvelle résolution demandera au secrétaire général, Dag Hammarskjöld, d’initier des contacts avec les parties en conflit en vue d’obtenir un cessez-le-feu. Mais la France ne tient pas compte de ces décisions et elle continue avec la Grande-Bretagne les opérations militaires. Le 6 novembre, les troupes françaises et anglaises débarquent en Égypte, occupant une superficie de 32 kilomètres carrés autour du canal. Mais les deux alliés se voient forcés de mettre fin à cette « aventure » à la suite des pressions de Washington et Moscou. Un télégramme envoyé par le leader soviétique à tous les chefs de gouvernements occidentaux, par lequel il menaçait d’une troisième guerre mondiale, tent à élever le niveau de risque. Même si le caractère propagandiste de cette note est bien compris dans les milieux diplomatiques, le signal d’alarme est clair¹⁷. Le même jour, Hammarskjöld annonce que la France et l’Angleterre sont préparées à cesser le feu.

¹⁴ “Scântea”, no. XXV 3684/26.VIII.1956

¹⁵ ibidem, no. XXVI 3710/2. IX.1956

¹⁶ ibidem, no. XXV 3743/3. XI.1956

¹⁷ Henry Kissinger, « Diplomatie » l’ed. BicAll, Bucarest

Le lendemain, l'Assemblée Générale de l'ONU adopte une nouvelle résolution concernant la formation de forces internationales chargées d'assurer la stabilité dans la région de Suez et de surveiller la retraite des troupes franco-anglaises. La Roumanie et les Etats socialistes, ayant comme leader l'Union Soviétique, s'opposent à cette résolution en considérant que l'envoi de forces des Nations Unies en Egypte représenterait une violation de la souveraineté de cet Etat¹⁸. Le gouvernement français estimait alors, pourtant, que cette décision représentait une avancée sur le chemin de l'internationalisation du canal, seule solution de compromis acceptable à Paris. Guy Mollet déclarait alors dans la presse que « *la présence des forces armées de l'ONU sera un pas en avant vers l'internationalisation que nous attendons* »¹⁹, en soulignant implicitement le fait que son pays ne renoncerait pas à ces intentions hégémoniques dans l'espace du canal. Entre le 13 et le 15 novembre, les troupes anglo-françaises seront toutefois obligées de se retirer en étant remplacées par des « casques bleus » sous le drapeau ONU. Ultérieurement, la circulation sur le canal sera rétablie. Le quotidien français « *France Observateur* » faisait alors un bilan réaliste de l'intervention : la France n'a accompli aucun des ses objectifs en Egypte, et a compromis ses positions en général²⁰.

La Roumanie avait donc condamné avec véhémence l'intervention française en Egypte. Bucarest avait exprimé publiquement sa conviction que l'agression anglo-française pouvait sacrifier la paix et la sécurité non seulement dans le Proche Orient mais aussi dans le monde entier²¹. En même temps, la délégation roumaine à la session de l'Assemblée Générale de l'ONU était instruite de condamner l'agression à laquelle la France avait prit part et de rendre publique l'appui que la Roumanie offrait à tous les pays arabes et africains dans la lutte contre l'impérialisme et le colonialisme²².

Les relations franco-roumaines ont donc souffert à la suite de ces divergences d'opinion. L'automne 1956, quand les préparations militaires pour l'intervention en Egypte étaient en cours, fut marqué par un réel refroidissement dans les contacts bilatéraux. La France regardait la Roumanie avec suspicion, ayant en vue la nature des relations de celle-ci avec Moscou à l'époque. Différents projets de collaboration ont alors connu une période de stagnation que la Roumanie mettait au crédit d'une mauvaise volonté française, mais qui en réalité n'étaient que le résultat de cette méfiance réciproque. Le ministre de Roumanie à Paris, M Bălănescu, rapportait en novembre à Bucarest

¹⁸ « *Scântea* », no. XXV 3648/10.XI.1956

¹⁹ *ibidem*, no. XXVI 3754/16. XI.1956

²⁰ *ibidem*

²¹ Les Archives du Ministère Roumain des Affaires Etrangères, Dossier 220/1956 Egypte

²² Les Archives Nationales Roumaines, Dossier 128/1956 Fond C.C. à P.C.R., Chancellerie. Le protocole no. 60 à Séance du Bureau Politique à C.C. de P.M.R. du 5 novembre 1956

que « *au cours de la dernière visite faite au ministère des Affaires étrangères français, il y a environ quatre semaines, j'ai proposé la discussion du problème des bourses pour les étudiants, la mise en place du buste d'Enescu et des plaques commémoratives, mais aussi la simplification des formalités du voyage. La légation est intervenue par deux fois par téléphone en demandant une réponse à ces problèmes. La dernière fois, avant les événements d'Égypte et de Hongrie, on nous a répondu qu'il était trop tard pour l'établissement de bourses cette année.*

Nous croyons qu'il s'agit du refus de quelque groupe de résoudre des problèmes qui en réalité sont simples.

Il est probable que ces réponses négatives soient liées à des événements externes en préparation et que ces groupes connaissent bien »²³.

La France manifeste alors la même réticence envers tous les satellites de l'Union Soviétique en l'Europe de l'Est. La même note mentionne aussi l'état d'agitation qui règne dans la diplomatie française, alors que précisément en ces jours de tension sur Suez éclate la révolte en Hongrie conduite par Imre Nagy, révolte que les Etats Occidentaux avaient peur d'exploiter.

La encore, le ministre de Roumanie ajoute : « *Les événements des dernières trois semaines ont fait stagner le déploiement des actions dans le cadre des relations entre nous et la France. Cette situation est pareille à celle des autres amis. Personne de nous n'est plus allé au ministère des Affaires étrangères français. D'ailleurs des documents transmettent que la direction de ministère des Affaires étrangères français était dans une grande agitation à la suite de la note soviétique et du communiqué de l'Agence TASS quant aux événements d'Égypte, tout comme de la propagande forcée antisoviétique et anticommuniste concernant les événements de Hongrie »²⁴.*

Ce refroidissement des relations était de nature subjective. La France considérait la Roumanie comme un allié soumis et fidèle de l'Union Soviétique, en ignorant la capacité du Bucarest de soutenir et de suivre ses propres intérêts au delà des apparences prosoviétiques. À son tour, la Roumanie prenait la France pour un partenaire obéissant des Etats-Unis, en faisant dans une trop petite mesure la différence entre les intérêts du Bloc de l'Ouest et ceux d'un membre de ce bloc, la France. Dans ces années de début de Guerre Froide, le long chemin de l'acceptation réciproque en est au début.

Mais les deux parties apprendront à voir en l'autre plus qu'un allié de l'ennemi, en développant au fil du temps des relations réciproques exploitant un potentiel de collaboration. Les premiers signes apparaîtront dès les derniers

²³ Les Archives du Ministère Roumain des Affaires Etrangères Found 220, Dossier 20.224, France 1956. La note d'audience no. 6787/6.XII.1956 vers Direction III^{ème}, page 1-2

²⁴ ibidem

jours de 1956. À cause des difficultés produites dans l'approvisionnement de pétrole par les événements d'Égypte, la France essaiera de se tourner au moins temporairement vers d'autres fournisseurs. Ainsi le 30 novembre, Deciry et Pillon, conseillers à la Légation de France à Bucarest, sont reçus en audience par M. Petri, le remplaçant du ministre roumain des Affaires étrangères. Ils expriment l'intention de la France d'importer de Roumanie de grandes quantités de combustibles, au compte du contingent de changes de marchandises prévu dans l'accord commercial. On parle alors de 150 000 tonnes d'essence, 150 000 tonnes de mazout et 100 000 de gas-oil. La demande française a été communiquée par ministère des Affaires étrangères et au ministère du Commerce extérieur, et sera satisfaite en 1957²⁵.

Paradoxalement, la crise de Suez participera au rapprochement franco-roumain. La France optera pour un éloignement par rapport à des États-Unis dont le manque de soutien avait provoqué de fortes critiques à Paris. Par la défaite subie, la crise de Suez a aussi constitué indirectement une des causes de l'écroulement de la quatrième république française. Confiante en son destin de grand pouvoir, la France de la période gaulliste essaiera de cultiver ses propres forces, en développant des relations bilatérales plus solides avec les états de l'autre côté du rideau de fer, et en particulier avec la Roumanie.

²⁵ Les Archives du Ministère Roumain des Affaires Etrangères Found 220, Dossier 20.224, France 1956. La note d'audience no. 6787/6.XII.1956 à la Direction II^{ème} Des Relations vers M.C.E.